

**Commission pour la prévention
du crime et la justice pénale****Dix-septième session**

Vienne, 14-18 avril 2008

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Tendances de la criminalité dans le monde et mesures
prises: intégration et coordination de l'action que l'Office
des Nations Unies contre la drogue et le crime et les États
Membres mènent dans le domaine de la prévention
du crime et de la justice pénale****Initiative mondiale contre la traite des êtres humains****Rapport du Directeur exécutif***Résumé*

Le présent rapport donne un bref aperçu des activités relevant de l'Initiative mondiale contre la traite des êtres humains. Lancée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en mars 2007, cette Initiative rassemble plusieurs organisations régionales et internationales, ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile, comme catalyseurs de la lutte contre la traite des êtres humains. Le but est de sensibiliser au problème de la traite des êtres humains, de stimuler l'action internationale visant à la réprimer et de parvenir à une meilleure application du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Conformément aux décisions 16/1 et 16/2 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, l'ONUDC a tenu une série de réunions consultatives au cours desquelles les États Membres ont formulé des orientations pour l'Initiative mondiale et pour une importante manifestation internationale, le Forum de Vienne, qui doit se tenir du 13 au 15 février 2008. De plus, un Comité directeur s'est réuni régulièrement pour permettre à ses membres de coordonner les activités de l'Initiative mondiale, en fonction des orientations définies par les États Membres.

* E/CN.15/2008.1.



Le présent rapport traite des travaux préparatoires du Forum de Vienne. Un rapport ultérieur portera sur le Forum de Vienne et les autres activités organisées dans le cadre de l'Initiative mondiale. Il sera mis à la disposition de la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée à sa quatrième session, qui se tiendra en octobre 2008, et d'autres rapports seront présentés à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le cas échéant.

I. Introduction

1. Dans sa décision 16/1, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a décidé que l'Initiative mondiale contre la traite des êtres humains devrait être guidée par les États Membres. Établi conformément aux décisions 16/1 et 16/2 de la Commission, le présent rapport, qui repose sur les informations disponibles au 31 janvier 2008, expose les faits intervenus s'agissant de l'Initiative mondiale.

2. L'Initiative mondiale, qui bénéficie de l'appui financier des Émirats arabes unis, a été lancée à Londres en mars 2007 par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Elle rassemble plusieurs organisations régionales et internationales, ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile, comme catalyseurs de la lutte contre la traite des êtres humains. L'Initiative vise à sensibiliser à ce problème, à susciter une dynamique propre à stimuler une action internationale de lutte contre la traite des êtres humains et à parvenir à une meilleure application du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée¹.

II. Comité directeur

3. Afin d'assurer ou de faciliter la coordination de l'Initiative mondiale contre la traite des êtres humains, il a été mis en place un Comité directeur composé de représentants des organismes des Nations Unies et des autres entités énumérées ci-après: ONUDC, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; Fonds des Nations Unies pour l'enfance; Organisation internationale du Travail; Organisation internationale pour les migrations; Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe; Diwan du Prince héritier d'Abou Dhabi.

4. Le Comité directeur est le principal organe coordonnateur et consultatif concourant à la réalisation des objectifs de l'Initiative mondiale, selon les orientations définies par les États Membres. Conformément à la décision 16/1 de la Commission, le Comité directeur est appelé à reprendre des décisions concernant l'Initiative mondiale conformément aux orientations définies par les États Membres. À cet égard, lors des consultations informelles qui ont été tenues, plusieurs États Membres ont exprimé leur satisfaction devant les travaux du Comité directeur, notant qu'il incarnait la réforme menée actuellement pour l'unité d'action des Nations Unies. En 2007, le Comité directeur s'est réuni à Vienne les 23 mai, 3 juillet, 8 août, 13 novembre et 11 décembre, et à Genève le 4 septembre. En 2008, il ne s'est jusqu'à présent réuni qu'une seule fois, à Genève le 17 janvier.

III. Consultations avec les États Membres

5. Conformément à la décision 16/1 de la Commission, dans laquelle celle-ci a décidé que les États Membres devraient guider l'Initiative mondiale par des consultations informelles intergouvernementales à composition non limitée, plusieurs consultations ont été organisées (les 18 juin, 16, 20, 23, 25, 26 et

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2237, n° 39574.

30 juillet, 1^{er} août, 7 septembre, 1^{er} octobre, 7 et 22 novembre et 14 décembre 2007, et les 11 et 13 janvier et 6 février 2008). L'ONU DC y a informé les États Membres du déroulement et tous les aspects de l'Initiative mondiale, tels que les résultats des manifestations régionales, les réunions de groupes d'experts, les travaux de recherche et l'objet des réunions du Comité directeur. Depuis novembre 2007, ces réunions portent sur les préparatifs du Forum de Vienne, en particulier son objet, les séances plénières, la liste des intervenants et des animateurs, ainsi que tout ce qui concerne ses aspects logistiques.

6. Lors d'une réunion intersessions de la Commission tenue le 1^{er} août 2007, il a été décidé de tenir, du 13 au 15 février 2008, la manifestation prévue pour novembre 2007 et de l'appeler "Forum de Vienne". Les objectifs du Forum de Vienne ont également été arrêtés, et une date limite a été fixée pour l'approbation du programme provisoire par les États Membres. Cette approbation est intervenue fin septembre 2007. Dans sa décision 16/2, la Commission a fait sienne la décision relative à l'Initiative mondiale contre la traite des êtres humains approuvée à la réunion intersessions tenue le 1^{er} août 2007.

7. Des réunions consultatives périodiques se sont tenues, et les États Membres ont donné à l'ONU DC des conseils quant à l'organisation du Forum de Vienne, y compris le choix des intervenants, des animateurs et des invités.

8. Des informations sur l'Initiative mondiale et le Forum de Vienne, y compris les rapports du Comité directeur, ont été placées sur le site Web de l'ONU DC destiné aux États Membres. De plus, un site Web public spécial a été créé pour l'Initiative mondiale (www.ungift.org).

IV. Manifestations régionales de l'Initiative mondiale contre la traite des êtres humains

9. Dans le cadre de l'Initiative mondiale, plusieurs manifestations destinées à attirer l'attention sur différents aspects du problème de la traite des êtres humains ont été organisées en 2007. La première, qui s'est tenue à Kampala du 19 au 22 juin 2007, portait sur la traite dans les pays en période de conflit ou sortant d'un conflit. Y ont participé des responsables gouvernementaux et des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales des 11 États membres de l'Organisation de coopération des chefs de police de l'Afrique de l'Est. À l'issue de cette manifestation, des recommandations ont été formulées pour la lutte contre la traite des personnes en période de conflit ou après un conflit, et un projet de plan d'action régional a été établi. Un rapport détaillé sur cette manifestation sera distribué sur CD-ROM au Forum de Vienne.

10. Une réunion tenue à Brasilia du 2 au 4 octobre 2007 s'est concentrée sur l'établissement du plan d'action national du Brésil, qui met l'accent sur le suivi et l'évaluation. Les relations entre les migrations et la traite des êtres humains et les relations entre le VIH/sida et la traite des êtres humains étaient au nombre des autres questions examinées à la réunion. Les participants comprenaient des représentants de haut niveau des gouvernements et des organisations non gouvernementales d'Amérique latine. Un rapport détaillé sur la manifestation sera distribué sur CD-ROM au Forum de Vienne.

11. Une manifestation régionale sur les réponses de la justice pénale à la traite des êtres humains s'est tenue à Bangkok du 2 au 4 octobre 2007. Elle avait pour objectif de rechercher les moyens de mettre fin à l'impunité des trafiquants et de permettre aux victimes d'obtenir justice. Un accord s'est fait sur huit recommandations capitales, parmi lesquelles une proposition visant à faire en sorte que les États extradent ou poursuivent les auteurs d'infractions, de manière à éliminer toute possibilité pour eux de trouver refuge où que ce soit. Les participants comprenaient de hauts fonctionnaires des services juridiques ou de détection et de répression des États d'Asie de l'Est et du Pacifique. Les recommandations, y compris le rapport du président, ont été publiées sur le site Web de l'ONU DC destiné aux États Membres.

12. Une manifestation intitulée "Dialogue interconfessionnel: ce que les communautés religieuses peuvent faire pour combattre la traite des êtres humains" s'est tenue au Cap (Afrique du Sud) du 3 au 5 octobre 2007. Des personnalités de toutes les confessions religieuses s'y sont accordées sur un plan d'action précis, qui a été placé sur le site Web de l'ONU DC destiné aux États Membres.

13. La Conférence régionale pour l'Asie du Sud de l'Initiative mondiale contre la traite des êtres humains s'est tenue à New Delhi les 10 et 11 octobre 2007, réunissant plus de 800 participants venant des gouvernements, des médias, de l'industrie cinématographique et artistique et du secteur privé de la région, ainsi que d'organisations non gouvernementales et d'organismes des Nations Unies. La Conférence a examiné les mesures de lutte contre le trafic à des fins d'exploitation sexuelle en Asie du Sud et plus particulièrement sur la sensibilisation à ce problème grâce à de nouveaux partenariats. Dans la Déclaration de Delhi issue de cette conférence, les participants ont constaté qu'il fallait réduire la demande dans les domaines de la prostitution, du travail des enfants et du travail forcé. Un rapport détaillé sur la manifestation sera distribué sur CD-ROM au Forum de Vienne, où sera également projeté un message d'intérêt général issu de la conférence.

14. Une conférence régionale sur la traite des êtres humains dans la région de la mer Noire s'est tenue à Istanbul les 9 et 10 octobre 2007. Accueillie par le Ministère turc des affaires étrangères et coorganisée par le Centre international pour le développement des politiques migratoires, elle s'est penchée sur les moyens d'améliorer encore la coopération internationale et la coopération entre les services de détection et de répression et les organisations non gouvernementales pour la prise en charge des victimes de la traite, la collecte de données et la gestion de l'information. Les participants sont convenus d'accorder à la question de la traite des êtres humains un rang de priorité élevé dans le cadre du Processus de Budapest, forum intergouvernemental sur les migrations dans la région européenne, qui est actuellement présidé par la Turquie.

15. Une conférence intitulée "Prévention de la traite des êtres humains: problèmes et solutions" s'est tenue à Vilnius les 25 et 26 octobre 2007. Organisée conjointement par le Gouvernement lituanien, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'ONU DC, cette conférence a souligné le rôle des médias dans la prévention de la traite des personnes et encouragé les autres acteurs non traditionnels, notamment les milieux des affaires et les établissements d'enseignement, à agir ensemble pour créer un environnement social meilleur et plus sûr pour tous.

V. Outils et instruments

16. Dans le cadre de l'Initiative mondiale, plusieurs groupes d'experts se sont réunis à Vienne pour élaborer des supports de formation et d'autres produits destinés à aider les gouvernements, la société civile, les milieux d'affaires, les organisations internationales et les autres acteurs concernés à mettre en œuvre des mesures propres à prévenir et combattre la traite des êtres humains. Ces réunions ont rassemblé des experts de la traite des êtres humains venus de nombreux pays ainsi que les représentants d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales.

17. L'ONUDC a tenu du 12 au 16 et du 19 au 23 février, du 17 au 19 juillet et du 12 au 16 novembre 2007 des réunions pour élaborer des manuels et supports de formation spécialisée complète à l'intention des agents des services de détection et de répression, des procureurs et des juges. Les manuels seront achevés en 2008. De plus, un groupe d'experts s'est réuni du 1^{er} au 4 octobre 2007 pour élaborer une loi type sur la traite des personnes et une note explicative destinée à aider les États à développer leur cadre juridique pour se conformer au Protocole relatif à la traite des personnes.

18. On a établi à l'intention des parlementaires un projet de guide dont le résumé sera présenté pour examen au Forum parlementaire qui doit se tenir à Vienne le 12 février 2008. Une version révisée du guide qui tiendra compte des observations que les participants au Forum parlementaire auront formulées sur le projet sera présenté à l'assemblée de l'Union interparlementaire devant se tenir au Cap (Afrique du Sud) en avril 2008.

VI. Amélioration des connaissances sur la traite des êtres humains: le volet Recherche de l'Initiative mondiale contre la traite des êtres humains

19. De nombreux gouvernements, organisations et particuliers du monde tout entier sont déterminés à lutter contre la traite des êtres humains, mais l'absence de données fiables entrave leurs efforts. Vu la nature clandestine de la traite des êtres humains, il est difficile de réunir des informations y relatives; et faute de données primaires, il est difficile de déterminer les facteurs qui sont à l'origine de la traite des êtres humains ou d'établir des pratiques optimales en matière de prévention, de lutte et d'évaluation de son impact global.

20. L'un des principaux objectifs de l'Initiative mondiale consiste donc à faire mieux comprendre le problème et à créer une base de connaissances complète. Le volet recherche de l'Initiative mondiale est une entreprise ambitieuse qui comprend la collecte de données, des travaux d'analyse et de recherche conjoints. La recherche est menée dans différentes régions du monde, et ses résultats devraient être communiqués aux États Membres d'ici à mi-2008.

VII. Rapport sur le Forum de Vienne

21. Les textes issus du Forum de Vienne et des autres activités relevant de l'Initiative mondiale contre la traite des êtres humains seront présentés par l'ONUDDC à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée à sa quatrième session, qui doit se tenir en octobre 2008.

VIII. Recommandations

22. Il est recommandé à l'ONUDDC d'établir un rapport sur le Forum de Vienne et sur le progrès général de l'Initiative mondiale contre la traite des êtres humains, pour le présenter à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée à sa quatrième session, qui doit se tenir en octobre 2008, et de faire rapport en outre, le cas échéant, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

23. Il est recommandé au Comité directeur de l'Initiative mondiale d'examiner les résultats du Forum de Vienne et de coordonner, guidé par les États Membres, les mesures qui pourraient être prises.

24. Il est recommandé à l'ONUDDC d'établir, à l'issue des activités du volet de recherche de l'Initiative mondiale, un rapport sur ces travaux à l'intention des États Membres et des membres du Comité directeur.

25. Eu égard à la gravité et à l'ampleur de la traite des êtres humains, il est recommandé que les États Membres soient encouragés à ratifier et à appliquer réellement le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

26. Il est recommandé que États Membres soient encouragés à promouvoir, au sein des organismes et organisations nationaux compétents, l'utilisation de tous les outils et de toute l'assistance que l'ONUDDC met à leur disposition pour prévenir et combattre la traite des personnes.